

AVIS DE PUBLICITE

MAIRIE CHARENTON LE PONT

M. Hervé GICQUEL - Maire de Charenton
48 Rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
Tél : 01 46 76 46 76
SIRET 21940018100018

Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

Nombre de titulaires : 2 au maximum

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;



Objet	MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES
Référence	A02605
Type de marché	Services
Mode	Procédure ouverte
Lieu principal d'exécution	FR107 - Val-de-Marne
Lieu d'exécution	48 Rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont
Durée	48 mois à compter du 12/10/26
Description	L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction (cf. Acte d'engagement) Le présent accord cadre a pour objet la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'aménagements de l'espace public : - En matière d'études : conception et le cas échéant :

	- En matière de suivi des travaux.
Code CPV principal	71200000 - Services d'architecture
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Division en lots : Non Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	Valeur estimée hors TVA : 1 600 000,00 €
Options	Non
Reconductions	Oui Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges.
Conditions relatives au contrat	
Autres conditions	Conditions particulières d'exécution : L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat. Le contrat prévoit le versement d'une avance, avec obligation de constituer une garantie à première demande en contrepartie. Les prix sont actualisables. Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.
Conditions de participation	
	Autres exigences économiques ou financières : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Spécialités VRD et paysagistes Chiffre d'affaires annuel spécifique : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles Effectif moyen annuel : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années Références sur des services spécifiés : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat Marché réservé : Non Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Non
Critères	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

d'attribution 60 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations

Renseignements **Correspondre avec l'Acheteur**

Documents

- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Offres Remise des offres le **28/09/26 à 16h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **6 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 01/10/26 à 10h00
Lieu : Charenton-le-Pont

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

•

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Les candidats utilisent soit les formulaires Dc1 et Dc2 disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. ou la candidature prend la forme du Document Unique de Marché Européen (Dume). Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Le fuseau horaire de référence est celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement par voie électronique sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>) et

<https://ted.europa.eu/TED> via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique " marchés publics " / " salle des marchés ".

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de

ladite adresse

La signature électronique des documents est exigée dans le cadre de cette consultation. Conformément à l'article R 2143-13 du Code de la Commande publique, les candidats disposant d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, ne sont pas tenus de fournir les documents et justificatifs liés aux qualités et capacités, sous réserve qu'ils soient accessibles gratuitement, et que les candidats fournissent à la Collectivité l'ensemble des informations nécessaires leur consultation. Conformément à l'article R 2143-14 du Code de la Commande publique, le Pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois ", par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Aucune variante n'est autorisée.

La durée de 48 mois est la durée globale de l'accord-cadre.

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'aménagements de l'espace public : - En matière d'études : conception et le cas échéant : - En matière de suivi des travaux. Le maître d'œuvre aura en charge les éléments de mission de base: PRE (Etudes préliminaires), DIAG (Diagnostic), AVP (Avant-Projet), PRO (Etudes de projet), ACT (Assistance pour la passation du contrat de travaux), EXE/VISA (Visa sur les études d'exécution et de synthèse), DET (Direction de l'exécution des travaux), AOR (Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement), OPC. De plus, le présent accord-cadre sera attribué aux 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), ayant présenté les meilleures offres au regard des critères d'attribution de la présente consultation (cf. le Règlement de la consultation) . L'attribution des bons de commande s'effectuera sans négociation, ni remise en concurrence des titulaires. La répartition des bons de commande se fera selon la technique dite du " à tour de rôle ". Pour chaque bon de commande, le choix du titulaire s'effectuera par roulement, selon l'ordre de classement des offres. Le montant des prestations de l'accord-cadre par titulaire est défini comme suit : période initiale (24 mois) : mini : 15 000 euros/HT maxi : 400 000euros/HT ; période de reconduction (24 mois) : mini : 15 000 euros/HT maxi : 400 000 euros/HT
Les dates de conditions d'ouverture des offres et de commencement d'exécution ne sont qu'indicatives.

Marché périodique : Non

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Melun

43, rue du Général de Gaulle

BP 8630 77008 Melun Cedex

Tél : 01 60 56 66 30 - Fax : 01 60 56 66 10

greffe.ta-melun@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Melun

43, rue du Général de Gaulle

BP 8630 77008 Melun Cedex

Tél : 01 60 56 66 30 - Fax : 01 60 56 66 10

greffe.ta-melun@juradm.fr

Envoi le 05/08/26 à la publication